ASSOCIATION CHOLET BASKET

SAISON 2025/2026
Charte d'engagement du licencié

Adhésion au club

En adhérant au club, le joueur, la joueuse ou son représentant légal (en cas de mineur) s'engage à respecter le règlement intérieur du club. Tout manquement grave à ce règlement peut entraîner la suspension ou l'exclusion de l'adhérent, que ce soit dans le cadre des activités sportives (joueur, entraîneur, arbitre, spectateur) ou dans toute autre activité bénévole liée au club.

Présentation du club

Cholet Basket Association, affilié à la FFBB (Fédération Française de BasketBall), a pour objectif le développement et la pratique du basket-ball, en permettant à chacun d'évoluer à son niveau, grâce à plusieurs pôles :

- **Pôle Mini Basket** : U7 à U11.
- **Pôle Perfectionnement (niveau départemental)** : U13 à Seniors.
- **Pôle Performance (niveau régional et national)** : U13 à Seniors.
- **Pôle Vivre Ensemble** : Basket Loisir, Basket Santé, Micro Basket...
- **Pôle Basket 3X3**

Chaque pôle suit la même charte afin de définir les engagements réciproques entre le club, l'adhérent et ses parents. Tous les joueurs, parents, entraîneurs et dirigeants doivent en avoir connaissance et l'accepter.

Adhésion = Licence FFBB

Toute demande d'adhésion implique :

- Une visite médicale (si nécessaire).
- Le paiement de la cotisation.
- L'acceptation sans réserve de la présente charte.

Le paiement complet est exigé au moment du dépôt du dossier d'adhésion (par chèque, espèces, chèques vacances, Pass-Culture Sport, coupons sports, coupons Intermarché). L'encaissement des chèques se fait le 1er, 15 ou 30 de chaque mois, entre le 1er juillet et le 30 décembre, en permanence ou via HelloAsso.

Aucune cotisation n'est remboursable en cas de démission ou d'exclusion (sauf exception examinée par le Bureau). Les non-licenciés ne peuvent participer ni aux entraînements ni aux compétitions.

Implication dans la vie du club

En devenant adhérent, le joueur ou ses parents s'engagent à contribuer bénévolement aux activités du club : buvette, goûters d'après-match, transports, table de marque, aide aux matchs et événements...

Obligation d'arbitrage :

À partir de la catégorie U15, chaque joueur ou joueuse s'engage à arbitrer 4 matchs. En cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité du joueur de trouver un remplaçant, l'informer, et prévenir le club. Le planning d'arbitrage est disponible sur le site, et une convocation est envoyée par mail.

Sanction : En cas d'absence non remplacée, un match de suspension sera appliqué.

Communication

En signant cette charte, l'adhérent autorise le club à diffuser des photos/vidéos sur lesquelles lui ou ses parents peuvent apparaître (site, réseaux sociaux, affiches, etc.). **En cas de refus**, un mail doit être adressé au secrétariat ou l'information donnée en permanence.

Comportement attendu

Le joueur, la joueuse et ses parents s'engagent à :

- Porter une tenue adaptée pour les entraînements et matchs (tenue de sport + bouteille d'eau).
- Respecter et entretenir le matériel mis à disposition.
- Participer à la collation et au "verre de l'amitié" d'après-match.
- Laisser propres les vestiaires et installations.
- Adopter un comportement respectueux et sportif envers tous (coéquipiers, adversaires, officiels, entraîneurs, public...).
- Respecter les règles du jeu, les décisions du club, des techniciens et des arbitres.
- Maîtriser son comportement et ses émotions.

Motifs de sanction :

- Dégradation volontaire de matériel.
- Propos déplacés ou comportements contraires à l'éthique du club.
- Violence verbale ou physique envers quiconque.
- Consommation ou possession d'alcool, drogues, vol...
- En cas de sanction fédérale (amendes, suspensions), les frais seront à la charge du licencié (ou de ses parents si mineur).

Entraînements, compétitions, équipes

Les équipes sont constituées par la commission technique et les entraîneurs selon les qualités sportives, l'assiduité, l'état d'esprit, et la régularité aux entraînements.

Les joueurs peuvent être amenés à évoluer dans une autre équipe (même catégorie ou supérieure) en fonction de besoins (blessures, absences, discipline...). En cas de refus, le club se réserve le droit d'appliquer des sanctions (suspension de matchs).

Assiduité et ponctualité

Le joueur ou la joueuse s'engage à :

- Être présent aux entraînements et matchs pour lesquels il/elle est convoqué(e).
- Arriver 10 minutes avant l'entraînement ou le départ pour un match extérieur.
- Prévenir son coach en cas de retard ou d'absence.

Déplacements

Si un parent n'assure pas lui-même le transport de son enfant, il décharge de toute responsabilité les personnes le remplaçant.

Premiers secours

En l'absence des parents, les dirigeants du club (ou leurs délégués) sont autorisés à faire pratiquer sur l'enfant tout acte médical jugé nécessaire.

Signature du licencié :
Signature d'un parent (si mineur) :